



Aux destinataires de la procédure
de consultation

Références RB
Datum juin 2021

Consultation sur l'avant-projet de loi sur la statistique publique cantonale (LSTAT)

Madame, Monsieur,

En date du 16 juin 2021, le Conseil d'État a autorisé la mise en consultation auprès des milieux intéressés de l'avant-projet de loi sur la statistique publique cantonale (LSTAT).

1) Nécessité législative

Cet avant-projet a pour but de créer une base juridique pour tous les travaux statistiques du canton. Il permet également de fixer l'organisation du système de statistique publique au niveau du canton, de régler les collaborations avec d'autres systèmes de statistique publique et de garantir le secret statistique et la protection des données des administrés.

Cet avant-projet tient compte à la fois de l'évolution du cadre légal et de celle de l'exercice de l'activité de la statistique publique en Suisse et dans les autres cantons.

2) Nécessité organisationnelle

L'évolution du cadre légal et organisationnel de la statistique va de pair avec celle des conditions de production des statistiques qui se fondent de plus en plus sur l'exploitation des fichiers administratifs détenus par la Confédération, les cantons ou les communes. Les conditions de diffusion des résultats statistiques se sont également modifiées au cours de ces dernières années.

Des adaptations sont donc nécessaires également au niveau organisationnel. Par souci d'indépendance et de protection des données, les experts ont proposé, dans l'avant-projet de loi, la création d'un Service cantonal de la statistique. Toutefois, le Conseil d'État, à ce stade, n'a pas encore décidé de créer ce Service et se réserve la définition de la future structure après les résultats de la consultation.

Nous avons ainsi l'honneur de vous remettre en consultation cet avant-projet de loi et vous invitons à nous faire part de vos observations dans un délai fixé au **15 septembre 2021**.

Les documents mis en consultation sont disponibles à l'adresse internet de l'Administration cantonale (www.vs.ch « Communications et médias / Consultations / Consultations cantonales en cours »). Les prises de position sont à adresser par courrier électronique directement à l'adresse OCSP-info-stat@admin.vs.ch ou par courrier à l'Office cantonal de statistique et de péréquation, Palais du Gouvernement, Case postale 478, 1951 Sion.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cet avant-projet et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Roberto Schmidt
Conseiller d'État

